



Des résultats concrets de la CFTC



1. PRISE EN COMPTE DE LA PSC (Protection Sociale Complémentaire) PAR L'ETAT EMPLOYEUR :
180 € par an en 2022 et 50 % de la cotisation moyenne en 2025.
2. DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL
L'accord ministériel de juillet 2022 signé par la CFTC intègre notamment l'accès à 3 jours de télétravail, le droit à la déconnexion pour assurer un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.
3. FORFAIT MOBILITE DURABLE
Passage du forfait mobilité durable de 200 € à 300 € et cumul avec le remboursement d'une partie de l'abonnement de transport en commun.

POUR LUTTER CONTRE LA PERTE DU POUVOIR D'ACHAT

7 RAISONS DE VOTER CFTC

1. La CFTC revendique la revalorisation des jours CET rachetés et leur défiscalisation.
2. La revalorisation de l'indemnité journalière de télétravail.
3. Un plan d'intégration progressif des primes pour le calcul de la pension de retraite.
4. La promotion exceptionnelle pour tous en fin de carrière.
5. Le remboursement des frais professionnels au niveau réel des dépenses engagées.
6. L'abrogation du jour de carence.
7. La prise en charge à 100 % par l'employeur des frais de transport en commun.

